



Le 1er mars 2018

Ministre des Finances

Gouvernement du Nouveau-Brunswick C.P. 6000 Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

À l'attention de l'honorable Cathy Rogers

Objet: Rapport annuel 2017

Madame la Ministre,

Au nom des membres de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick et conformément à l'article 19.9 de *la Loi sur les assurances*, je suis heureuse de vous présenter notre rapport annuel pour l'année civile 2017. Il comprend un survol de nos activités pour l'année, ainsi que nos états financiers vérifiés pour l'exercice 2016-2017 terminé le 31 mars 2017.

Le tout respectueusement soumis,

Marie-Claude Doucet

Milanus

Présidente et chef de la direction Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Table des matières

Message de la présidente	1
La Comission	3
Mission	
Gouvernance	
Membres	
Organigramme	
Reddition de comptes	
Participation	
Processus d'examen des tarifs	7
Résumé du marché pour 2017	
Demandes relatives aux tarifs en 2017	
Audiences	
Consultants externes	
Marché du Nouveau-Brunswick	12
Territoires	
Véhicules de tourisme	
Groupes de sociétés d'assurance	
Facility Association	
Services d'actuariat-conseil IAO Inc.	
Comprendre les tarifs d'assurance	17
Assurance	
Primes d'assurance	
Facteurs d'établissement des tarifs de prime	
Couvertures d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick	
Annexe A - Demandes examinées en 2017	22
Liste des dépôts de tarifs pour véhicules de tourisme	
Liste des dépôts de tarifs pour véhicules utilitaires et interurbain	
Demandes relatives aux tarifs pour les véhicules divers	
Liste de demandes non-reliées aux tarifs	
Annexe B - États financiers vérifiés	31



Accueil:(506) 643-7710 Numéro sans frais:1-866-876-9666 Télécopieur:(506) 652-5011 Courriel:info@nbib-canb.org Site web:www.nbib-canb.org Édifice Mercantile 600-55, rue Union Saint John, Nouveau-Brunswick E2L 5B7 Canada



Message de la présidente

Mandat de la Commission

En 2004, la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (CANB ou la Commision) s'est vu attribuer par la loi une importante responsabilité, soit veiller à ce que les primes facturées par les sociétés d'assurance automobile faisant affaire dans la province soient justes et raisonnables. Au cours de la dernière année, la Commission s'est fermement engagée à assumer cette responsabilité par l'entremise de ses divers mécanismes d'examen et d'enquête.

Tarifs en 2017 et aperçu pour 2018

Après plus de dix ans de stabilité des tarifs, il semble que de nombreuses sociétés d'assurance faisant affaire au Nouveau-Brunswick subissent à présent d'importantes augmentations du coût des sinistres. Cette situation exerce inévitablement une pression à la hausse sur les tarifs.

Cette pression a augmenté au cours de la dernière année, et la plupart des sociétés d'assurance automobile ont demandé des changements de tarifs qui vont bien au-delà du tarif indiqué ou du tarif requis pour couvrir les sinistres et dépenses. Cela étant dit, de nombreux assureurs ne pouvaient plus ignorer cette pression cette année et ont été contraints de demander d'importantes augmentations de tarifs de plus de 3 %, certains ayant même demandé des hausses de jusqu'à 15 à 20 %. De plus, la Commission a reçu des données du marché confirmant la nécessité d'augmenter considérablement les tarifs d'assurance automobile. De nombreuses variables, dont les conditions hivernales difficiles et l'augmentation du coût des réclamations en raison notamment du coût important de réparation des véhicules munis de nouvelles technologies, ont contribué à la montée en flèche du coût des réclamations et, par conséquent, des tarifs.

Nous sommes fiers de pouvoir dire que les conducteurs du Nouveau-Brunswick paient des tarifs parmi les plus bas au pays et, malgré les défis auxquels nous faisons face en ce moment, la Commission s'engage à continuer de surveiller étroitement la situation des tarifs et à se tenir au courant de tout changement dans l'industrie afin d'assurer que les consommateurs du Nouveau-Brunswick paient des tarifs justes.

Nous comprenons que les citoyens du Nouveau-Brunswick porte une grande importance à la prévisibilité en terme de primes d'assurances. C'est pourquoi nous continuerons de veiller à ce que les tarifs demeurent justes et raisonnables pour toutes les parties, malgré les hausses de tarifs qui demeureront nécessaires pour les assureurs dans les années à venir. Lorsque d'importantes hausses de tarifs sont nécessaires, nous encourageons l'industrie, par l'intermédiaire de nos processus d'examen, à s'efforcer d'imposer des changements de tarifs progressifs et réguliers avec comme objectif d'éviter le choc de tarification pour les consommateurs.

Nous comprenons également que les citoyens du Nouveau-Brunswick valorisent l'accessibilité des assurances ainsi qu'aux choix qui leur sont offerts. C'est pourquoi la Commission doit veiller à ce que les tarifs atteignent le bon niveau dans un délai raisonnable. Autrement, les sociétés d'assurance pourraient choisir de refuser d'offrir leur produits d'assurance dans certaines régions du Nouveau-Brunswick, voire dans l'ensemble de la province. La Commission tient à éviter que ce type de perturbation du marché ne se matérialise.

Nous sommes confients que les mécanismes d'examen approfondis et d'enquête actuellement adoptés par la Commission contineront d'assurer l'application de tarifs raisonnables dans la Province, tout en assurant une stabilité du marché d'assurance automobile en 2018.

Gains d'efficacité

Amélioration du processus d'examen et d'audience

Comme nous l'indiquions dans notre rapport annuel précédent, une initiative a été adoptée en 2016 afin de mettre en place un format d'audience hybride comportant une composante écrite et une composante électronique (via téléconférence). Cette nouvelle structure d'audience s'est avérée très efficace, mais après avoir discuté avec les différents intervenants et dans le but de respecter notre engagement ferme à assurer l'équité pour toutes les parties, la Commission a identifié d'autres points à améliorer. Plus précisément, l'un des défis qui demeure à relever est le délai de traitement des demandes, de la date de réception de la demande à la date de l'audience et de la décision subséquente. Compte tenu de l'importance de ce point pour les parties, la Commission s'est donné pour objectif d'examiner l'ensemble de ses processus d'examen et de travailler à trouver des solutions adéquates pour résoudre cet enjeu.

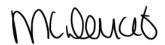
Investissement dans la formation continue

Dans le but de toujours atteindre un niveau d'excellence supérieur, la Commission a encore une fois fait preuve d'initiative et de leadership en 2017. Elle a notamment entrepris les étapes nécessaires à l'élaboration de modules de formation en actuariat pour ses analystes en tarification, ainsi que pour les membres de la Commission. Ce projet a été jugé essentiel en raison de la complexité des principes et concepts actuariels en lien avec la tarification, que le personnel et les membres de la Commission doivent maîtriser pour les fins du processus d'examen et de prise de décisions.

Au début de l'année, la Commission a retenu les services d'actuaires-conseils de KPMG pour développer les modules de formation en actuariat destinés aux membres de la Commission. Nous sommes fiers d'avoir été en mesure d'offrir à nos membres ce matériel de formation continue nouvellement créé en janvier 2018.

Suite à une présentation au sujet de notre initiative de formation continue à la conférence annuelle des Canadian Automobile Insurance Rate Regulators Association (CARR) tenue en septembre, nos collègues de l'ensemble du Canada ont manifesté enthousiasme et intérêt dans celle-ci. Reconnaissant la grande valeur de nos modules de formation, de multiples organismes de réglementation des tarifs ont nous ont communiqué leur intention de participer à notre programme de formation continue au cours des années à venir.

Enfin, je souhaite souligner que la Commission ne pourrait pas continuer de viser et d'atteindre l'excellence sans le dévouement et le travail exceptionnel de ses gestionnaires et employés. Je tiens donc à les remercier de leur soutien, loyauté et dévouement envers la Commission.



Mme Marie-Claude Doucet Présidente et chef de la direction Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

La Commission

La Commission des assurances du Nouveau-Brunswick est un tribunal administratif quasi-judiciaire établi par voie législative par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en 2004 en tant qu'organisme chargé de la réglementation des tarifs d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. La Commission est un organisme autonome qui fonctionne indépendamment du gouvernement.

La Loi sur les assurances requiert que les assureurs déposent leurs tarifs proposés au minimum une fois tous les 12 mois. Toutes les demandes déposées sont examinées afin de s'assurer que les tarifs proposés sont justes et raisonnables.

En date du 31 décembre, la Commission était composée de la présidente, du vice-président et de huit autres membres. En plus de sa chef de la direction, Marie-Claude Doucet, la Commission emploie actuellement sept personnes.

Misson

La mission de la Commission consiste à réglementer les tarifs d'assurance automobile établis en application de la *Loi sur les assurances* pour toutes les sociétés d'assurance faisant affaire dans la province du Nouveau-Brunswick et à assurer l'équité procédurale pour toutes les parties comparaissant devant la Commission. Celle-ci s'assure que les tarifs d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick sont :

· justes et raisonnables

Et, dans la mesure du possible :

- fondés sur les antécédents des conducteurs du Nouveau-Brunswick;
- fondés sur les antécédents des sociétés faisant affaire au Nouveau-Brunswick;
- fondés sur des comparaisons avec les autres provinces du Canada atlantique.



La présidente a la responsabilité d'appliquer la *Loi sur les assurances* en ce qui a trait à la Commission et d'assurer le rendement global et la direction de la Commission. Elle est, en outre, chef de la direction et première dirigeante de la Commission. Par conséquent, les opérations journalières de la Commission s'effectuent sous sa direction.

Les membres sont investis des pouvoirs et privilèges des commissaires sous le régime de la *Loi sur les enquêtes* et de ses règlements. La Commission peut établir des règles régissant ses procédures et elle a pleine autorité pour entendre et trancher toute question de fait ou de droit en lien avec la réglementation des tarifs d'assurance automobile ou pour enquêter sur pareilles questions.

Lorsque la présidente demande que la Commission siège pour une raison ou une situation particulière, elle peut siéger en qualité de Commission plénière ou de comité composé d'au moins trois membres. De façon générale, la Commission examine les demandes relatives aux tarifs par l'entremise d'un comité et tranche les questions générales en qualité de Commission plénière.



Membres



Marie-Claude Doucet présidente



Brad Woodside vice-présidente



Bernard Gautreau



Jim Jessop



Francine Kanhai



Al Kavanaugh



Robert McSorley



Katherine Munro



Heather Stephen



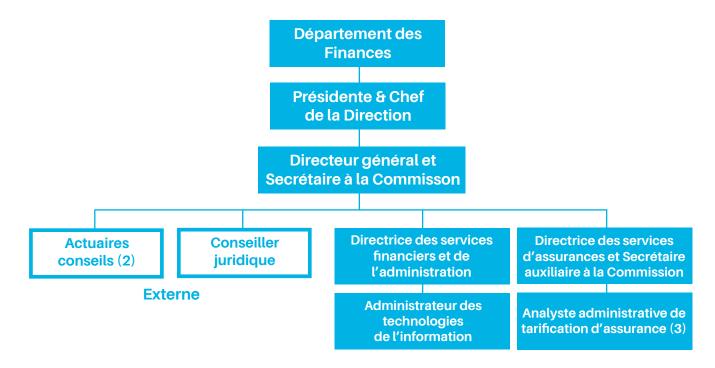
Elizabeth Turgeon

En 2017, les mandats de Georges Léger, de Shediac, et d'Andrew Dawson, de Fredericton, ont pris fin. La Commission leur est reconnaissante pour leurs services.

Le mandat de Jim Jessop a été renouvelé en août et nous sommes heureux que ce membre expérimenté continue de siéger au cours des trois prochaines années. La Commission accueille aussi Robert McSorley, qui a été nommé en août pour un mandat de trois ans.



Organigramme



Reddition de comptes

La Commission est tenue par la loi de rendre compte de ses activités de l'année précédente au ministre des Finances au plus tard le 1er mars. Le présent rapport met en relief nos activités et réalisations de l'année civile 2017. Sur demande, la Commission comparaît aussi devant le Comité permanent des corporations de la Couronne pour rendre compte de ses activités.

La Commission publie sur son site Web ses approbations et décisions dans les deux langues officielles et met régulièrement à jour son contenu selon les besoins.

Comme prévu dans la *Loi sur les assurances*, les coûts d'exploitation de la Commission sont couverts par

l'industrie de l'assurance par l'entremise d'évaluations annuelles. Des états financiers vérifiés sont produits chaque année. Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 se trouvent à l'annexe B.

Les membres de la Commission participent au processus d'examen dirigé par la Commission, ainsi qu'aux réunions de la Commission, aux séances de formation et aux conférences qui ont lieu tout au long de l'année. En plus de procéder à l'examen habituel des tarifs et d'accueillir les nouveaux membres, la Commission a offert de la formation continue à l'ensemble de ses membres en janvier 2018.

Participation

Canadian Automobile Insurance Rate Regulators Association (CARR)

La 11e conférence annuelle de la CARR a eu lieu à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'automne 2017. Des représentants d'organismes de réglementation des tarifs de l'ensemble du Canada ont participé à trois jours de conférence. Cette activité annuelle, qui offre aux participants l'occasion de se rencontrer et de collaborer pour améliorer les processus de réglementation des tarifs, s'est avérée essentielle au fil des ans. La CARR offre aussi aux organismes de réglementation l'occasion d'aborder les difficultés imminentes auxquelles sont confrontés celles-ci en matière de réglementation et d'adopter une apporche collaborative afin de trouver des solutions communes à ces eujeux.

Différentes questions émergentes qui ont ou auront des répercussions sur la réglementation des tarifs ont été abordées pendant la conférence annuelle. Il s'agit notamment de l'augmentation du coût des dommages matériels, de la télématique, des véhicules autonomes et de la distraction au volant. En outre, pendant l'assemblée générale annuelle de la CARR, la présidente de la Commission a été nommée à titre de membre extraordinaire du conseil de la CARR.

La Commission est fière que ses employés aient toujours joué un rôle essentiel au sein de la CARR depuis sa création en siégeant à divers comités et à son conseil d'administration. Entre autres, au cours des dernières années, Kelly Ferris, notre directrice des services d'assurance et secrétaire adjointe, en plus de siéger à divers comités de la CARR, s'est chargée de l'organisation de la séance de formation du personnel de la CARR tenue au printemps et de sa conférence annuelle de l'automne. La Commission est reconnaissante de cette précieuse contribution qui a permis de faire de ces activités un réel succès.

Autres contributions

Pour rester à l'affût des plus récents développements dans l'industrie et dans les domaines du droit administratif et de l'adjudication, la présidente de la Commission a participé à plusieurs conférences et activités de perfectionnement professionnel, y compris la conférence annuelle sur l'assurance de KPMG, la Conférence nationale sur l'assurance au Canada, et la 17e conférence Advanced Administrative Law and Practice du Canadian Institute.

Cette année, la présidente de la Commission a aussi obtenu sa certification Adjudication for Administrative Agencies, Boards and Tribunals de la Osgoode Hall Law School (Université York) et a participé en qualité de conférencière invitée au Colloque pour Actuaires désignés de l'Institut canadien des actuaires, accompagnée de Kevin Duff, directeur général.

Le saviez-vous?

La Commission est un important membre fondateur de la CARR. Elle a d'ailleurs été l'hôte de la première conférence nationale en 2007. En 2015, le Nouveau-Brunswick a accueilli la 9e conférence nationale.

La CARR est un organisme d'envergure nationale: Toutes les provinces (à l'exception de la Saskatchewan) ont été l'hôte de l'une de ses conférences. En 2018, l'événement aura lieu à Calgary, en Alberta.

Processus d'examen des tarifs

Tous les ans, la Commission examine chaque demande relative aux tarifs d'assurance automobile.

Le personnel de la Commission ou le personnel de la Commission en collaboration avec les actuaires-conseils d'Ernst & Young ou de KPMG examinent les demandes relatives aux tarifs. Le rigoureux processus d'examen comprend des discussions avec les assureurs afin de clarifier les processus, de remettre en question les hypothèses utilisées pour fixer les tarifs proposés et de s'assurer que les demandes ont été préparées à l'aide de pratiques et procédures actuarielles acceptables. Chaque examen peut être différent, selon le type de demande et sa complexité. Généralement, l'examen vérifie et remet en question les tendances utilisées pour le calcul des tarifs, tient compte des antécédents réels de chaque assureur par rapport à ce qui avait été projeté, et analyse la composition générale du volume d'affaires (la clientèle) de chaque assureur.

La Commission examine aussi les demandes déposées pour s'assurer que les données du Nouveau-Brunswick ont été utilisées dans la mesure du possible, que la demande est cohérente avec les demandes déposées antérieurement et les tendances de l'industrie, et que les hypothèses sélectionnées sont appuyées de façon adéquates (p. ex. tendances, théorie de la crédibilité).

La Commission a autorité sur tout changement proposé par un assureur qui aura des répercussions sur les tarifs d'assurance automobile.

Une fois l'examen initial réalisé, si la demande ne déclenche pas une audience automatique en visant une augmentation supérieure à 3 % du tarif actuel, elle est transférée à un comité d'examen. Celui-ci examine la version finale de la demande et formule une recommandation à la présidente à savoir si la demande requiert un examen plus approfondi.

Si la demande relative aux tarifs exige un examen plus approfondi, la présidente peut convoquer une audience pendant laquelle l'assureur devra défendre sa demande devant un autre comité de la Commission et tout autre intervenant, tel que le Cabinet du procureur général ou le Défenseur du consommateur en matière d'assurances.

Le processus d'examen et d'audience complet est conçu afin de permettre à la Commission de déterminer si les tarifs proposés dans chaque demande sont justes et raisonnables. Il tient compte de l'information courante et des projections de l'entreprise, de l'information particulière de l'industrie et de tout autre renseignement général sur l'état actuel du marché de l'assurance.

Pésumé du marché pour 2017

À compter de cette année, le rapport annuel contiendra des renseignements sur l'état actuel du marché de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick afin de fournir du contexte pour l'environnement de prise de décisions dans lequel évolue la Commission.

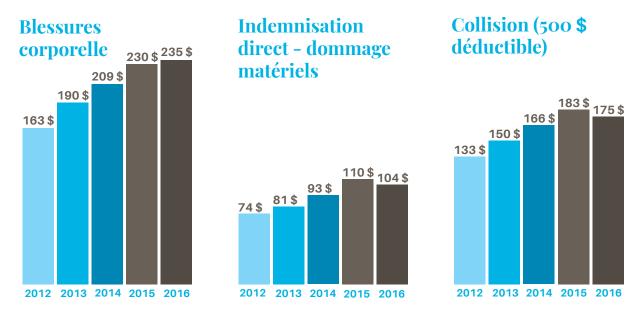
Le saviez-vous?

Les accidents sur les routes du Nouveau-Brunswick ont causé 64 décès l'année dernière, dont 20 personnes qui sont décédées parce qu'elles ne portaient pas leur ceinture de sécurité. Le marché de l'assurance automobile a été relativement stable pour ce qui est du nombre de véhicules assurés, des primes totales payées et du nombre d'assureurs faisant affaire au Nouveau-Brunswick. Toutefois, comme le souligne la présidente dans son message, le coût des réclamations augmente depuis quelques années.

En ce qui a trait aux primes, les trois principales couvertures d'une police d'assurance automobile normale sont la protection en cas de blessures corporelles, l'indemnisation directe en cas de dommages matériels et l'assurance des dégâts subis par collision. Entre 2012 et 2016, le coût moyen par réclamation (gravité) a augmenté pour chacune de ces trois couvertures. Le nombre de réclamations (fréquence) pour ces couvertures a été plus stable, malgré certaines variations.

Rapport Annuel 2017

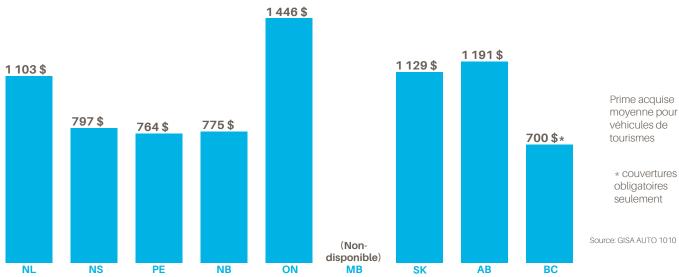
Coût des sinistres par véhicule acquis



En combinant la gravité et la fréquence, il est possible de déterminer le coût moyen des sinistres par véhicule assuré. Ce montant a considérablement augmenté pour les trois couvertures mentionnées ci-dessus au cours des cinq dernières années, tel que l'illustre le tableau ci-dessus

Il est impossible de savoir avec exactitude quels facteurs entraînent cette augmentation du coût des réclamations. Bien sûr, la Commission prévoyait que la révision du *Règlement sur les blessures* promulgué en 2013 aurait d'importantes répercussions, lesquelles se font à présent ressentir dans le système. Les mauvaises conditions routières en hiver dans l'ensemble de la province, surtout à l'hiver 2015, ainsi que l'augmentation de la population urbaine et ses répercussions sur les habitudes de conduite, pourraient également figurer parmi ces facteurs. De plus, les véhicules neufs de tous les types et de toutes les classes sont dotés d'équipement de sécurité de plus en plus sophistiqué, mais cet équipement coûteux à réparer est souvent situé dans les parties du véhicule les plus vulnérables aux collisions.

Prime moyenne par province



Une comparaison des primes moyennes en 2016 pour l'ensemble du Canada se trouve ci-dessus. Il est à noter que la prime de la Colombie-Britannique repose sur les couvertures obligatoires seulement.

Demandes relatives aux tarifs en 2017

En 2017, la Commission a reçu des demandes de la part d'assureurs, de la Facility Association (FA) et des Services d'actuariat-conseil IAO Inc. (IAO) concernant des véhicules de tourisme et différents types de véhicules utilitaires, interurbains et divers, sans compter les demandes n'étant pas liées aux tarifs (voir l'annexe A pour plus de détails).

La Commission a examiné au total **376** demandes en 2017, dont :

- 44 demandes relatives aux tarifs pour les véhicules de tourisme;
- 39 demandes relatives aux tarifs pour les véhicules utilitaires et interurbains;
- 268 demandes relatives aux tarifs pour des véhicules divers, y compris les motocyclettes, VTT, motoneiges, autocars, taxis, etc.;
- 25 demandes non-reliées aux tarifs, y compris des mises à jour des tables de groupes tarifaires, des changements proposés aux avenants et des changements proposés aux règles tarifaires.

Le saviez-vous?

Selon les plus récentes statistiques (2016), le Nouveau-Brunswick compte près de 494 000 véhicules de tourisme assurés. Au total, les primes d'assurance versées pour ces véhicules s'élèvent à environ 382 millions de dollars, ce qui représente une prime moyenne d'environ 775\$ par véhicule.

Audiences

Un assureur doit comparaître devant la Commission dans les situations suivantes :

a) Il a déposé une demande de modification de tarifs plus de deux fois au cours d'une période de douze mois. b) Il a déposé une demande dans laquelle l'augmentation moyenne des tarifs est plus de 3 % plus élevée que les tarifs qu'il facturait dans les douze mois précédant la date à laquelle il propose de commencer à facturer les nouveaux tarifs. c) Lorsque la Commission l'exige.

c) Lorsque la Commission Lexige.

La Commission détermine le format des audiences (p. ex. oral, écrit ou électronique).

La Commission rend publique son intention d'entendre une affaire au moins 20 jours avant l'audience. Cet avis comprend des détails sur la façon de postuler afin d'obtenir le statut d'intervenant.

Les audiences de la Commission sont des procédures ouvertes, et tout membre du public peut y assister.

En 2017, la Commission a tenu douze audiences. Trois autres procédures d'audience ont été lancées à la fin de 2017 et les audiences sont prévues au début de 2018. Toutes ces audiences ont eu lieu en raison de l'exigence prévue par la loi de tenir une audience lorsqu'un assureur demande une augmentation de tarifs de plus de 3 % sur une période de douze mois.

Les décisions découlant des audiences sont accessibles sur le site Web de la Commission, au www.nbib-canb.org.

Audiences tenues en 2017

Nom de la compagnie	Type de véhicule	Indication	Sélection	Approuvé
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Véhicules de tourisme	31,20%	3,70%	3,70%
Primmum Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	31,20%	10,40%	10,40%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	31,20%	6,70%	6,70%
Lloyd's Underwriters	Véhicule tout-terrain	17,60%	19,90%	19,90%
Lloyd's Underwriters	Véhicules d'hiver	44,60%	26,50%	26,50%
Intact Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	10,98%	10,98%	6,96%
Facility Association	Taxis	21,90%	21,90%	18,20%
Facility Association	Véhicules d'hiver	8,10%	8,10%	5,09%
Facility Association	Véhicules utilitaires	7,40%	7,40%	3,90%
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Véhicules de tourisme	11,00%	10,26%	5,59%
Wawanesa Mutual Insurance Company, The	Véhicules de tourisme	31,70%	6,96%	6,96%
Facility Association	Véhicules de tourisme	15,10%	15,10%	9,80%

Consultants externes

Actuaires-conseils

Ernst & Young et KPMG offrent une mine de talents de classe mondiale et de gens expérimentés dans le processus d'examen actuariel, et ils ont prodigué à la Commission un excellent soutien et d'excellents conseils depuis leur nomination.

Ernst & Young

EY est un chef de file mondial en services d'assurance, fiscaux, transactionnels et consultatifs. Ses 230 000 employés dispersés partout sur la planète sont unis par leurs valeurs communes et un engagement sans faille

envers la qualité. EY apporte sa contribution en aidant les gens, leurs clients et leurs communautés à atteindre leur plein potentiel.

EY Canada emploie environ 4 600 personnes. L'entreprise, qui a son siège à Toronto, compte des bureaux dans 15 villes d'un océan à l'autre : Vancouver, Calgary, Edmonton, Saskatoon, Winnipeg, London, Kitchener, Ottawa, Montréal, Québec, Saint John, Moncton, Halifax et St. John's.

Les professionnels des services consultatifs en assurance et actuariat d'EY offrent des pratiques de pointe et des solutions efficaces au secteur de l'assurance. Les services consultatifs en assurance et actuariat sont le troisième employeur en importance en Amérique du Nord et comptent plus de 200 professionnels en actuariat situés à Toronto, New York, Boston, Chicago, Hartford, Atlanta, Dallas, Philadelphia et Los Angeles. Les professionnels en actuariat d'EY Global ont accès à des personnes-ressources et des ressources variées partout dans le monde.

EY a un cabinet d'actuariat en assurance incendie, accidents et risques divers (IARD) très respecté dans son bureau de Toronto. Il compte :

- dix actuaires:
- des actuaires qui agissent en qualité d'actuaire désigné, d'actuaire chargé de la vérification et de pair examinateur pour plus de 20 entreprises canadiennes;
- des actuaires qui ont occupé des postes de direction dans le secteur de l'assurance.

Le cabinet d'actuariat d'EY peut aussi offrir différents services consultatifs pour aider ses clients à mieux comprendre les sources de valeur et les principaux moteurs financiers, optimiser l'efficacité des allocations de capital, et cerner et gérer l'exposition au risque. Ces services comprennent des activités actuarielles, des examens externes, du soutien aux opérations et des services d'amélioration du rendement financier. L'équipe des services consultatifs en assurance et actuariat d'EY offre des services d'actuariat directs et indirects (p. ex. vérification, fiscalité, examen externe) à de nombreuses sociétés d'assurance IARD (dont trois qui figurent parmi les dix meilleures dans le secteur) dans le marché de l'assurance canadien.

KPMG

KPMG est une société à responsabilité limitée qui offre des services de vérification, de fiscalité et de consultation aux entreprises privées, organismes sans but lucratif et organisations du secteur public au Canada.

Au Canada, KPMG emploie près de 6 000 personnes, dont 30 professionnels en actuariat. Dans le secteur de l'assurance IARD, les conseillers en actuariat de KPMG aident les sociétés d'assurance, les organismes de réglementation et d'autres intervenants avec ce qui suit :

- Soutien de spécialistes en actuariat pour les organismes de réglementation des tarifs.
- · Consultation en stratégie de croissance et

- établissement des tarifs des produits d'assurance IARD, y compris la préparation des demandes relatives aux tarifs d'assurance automobile.
- Missions de recherche mettant l'accent sur les questions d'assurance et d'actuariat au nom du gouvernement, du secteur de l'assurance et d'organisations actuarielles.
- Rôle d'actuaire désigné, y compris pour l'évaluation actuarielle et l'examen dynamique de suffisance du capital (EDSC).
- Soutien à la vérification actuarielle et examen des pairs.
- Rapports financiers, y compris la modélisation des effets de la Norme internationale d'information financière 17.
- Gestion du risque et du capital, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité; validation des modèles de capital économique.
- Évaluation des possibilités d'affaires (y compris les acquisitions), diligence raisonnable et problèmes d'intégration.
- Efficiences opérationnelles (tarification et réclamations) par l'analyse de données.

Les actuaires de KPMG contribuent activement à la communauté d'actuariat et comptent une équipe de six professionnels de l'actuariat qui travaille actuellement pour la Commission.

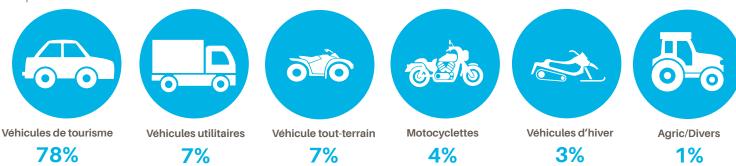
Conseils juridiques

Cathy Fawcett est la conseillère juridique de la Commission depuis 2012. Elle est la fondatrice et associée directrice de Godbout Fawcett, un cabinet d'avocats de Saint John se spécialisant en droit réglementaire, droit administratif, droit de la santé et litiges complexes. Les clients de Godbout Fawcett comprennent d'innombrables organismes professionnels, organismes de réglementation et tribunaux administratifs ayant besoin de conseils sur la loi, la discipline, les pratiques et procédures, et l'application régulière de la loi.

Les services de consultation qu'offre Me Fawcett à la Commission et à ses membres commencent par une introduction au droit administratif pour tous les nouveaux membres de la Commission. Par la suite, elle offre à tous les intervenants des conseils particuliers pendant les audiences relatives aux tarifs, plus particulièrement en lien avec les pratiques et procédures et l'application régulière de la loi. En plus de sa contribution lors des audiences, Me Fawcett conseille la Commission sur des questions générales liées au droit administratif et au droit des assurances, ces sujets étant liés au mandat prévu par la loi de la Commission

Marché du Nouveau-Brunswick

Selon les données de l'Agence statistique d'assurance générale (ASAG), les types de véhicules du marché de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick en 2016, année la plus récente pour laquelle il existe des données, se répartissent comme suit :



Source: AUTO1010-ATL et Auto 1101 ATL de l'ASAG (2016)

Derritoires

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a établi un système de tarification statistique formé de onze territoires qui est en vigueur depuis 2008. Les territoires révisés ont été créés selon des facteurs pertinents tels que la configuration et la densité de la circulation, le terrain, les conditions routières, les limites de vitesse, le taux de criminalité et les conditions météorologiques.

Les territoires sont divisés selon les codes des régions de tri d'acheminement (RTA), lesquels correspondent aux trois premiers caractères du code postal. Une liste des RTA par territoire est accessible sur le site Web de la Commission.

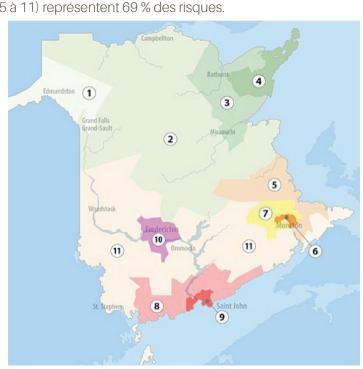
Fondé sur les données de 2016 de l'Agence statistique d'assurance générale (ASAG) pour les véhicules de tourisme au Nouveau-Brunswick, le tableau ci-dessous illustre la façon dont les risques associés aux véhicules sont répartis dans les onze territoires statistiques de la province. Les quatre territoires du nord de la province (1 à 4) représentent 31 % de ces risques, tandis que les sept territoires du sud de la province (5 à 11) représentent 69 % des risques.

Territoires

(1)	<u>5%</u>
2	10%
3	9%
4	7 %
5	7 %
6	9%
7	8%
8	10%
9	7 %

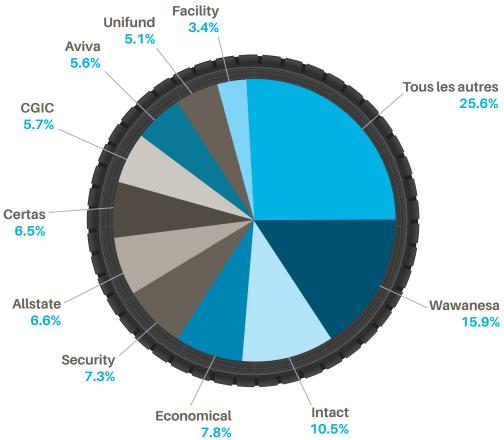
Répartition des véhicules souscrits

Source: GISA 2016 Auto 3003 NB

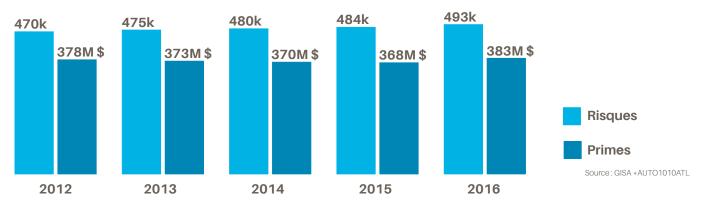


Véhicules de tourisme

Il existe 48 sociétés d'assurance dans le marché des véhicules de tourisme au Nouveau-Brunswick. Selon l'information contenue dans les demandes relatives aux tarifs soumises à la Commission en 2017, la part de marché type se répartit comme suit :



Véhicules de tourisme au Nouveau-Brunswick : risques et primes de 2012 à 2017



Comme l'indiquent les données, entre 2012 et 2015, il y a eu une augmentation du nombre de véhicules assurés (risques), mais une diminution du montant des primes touchées par les sociétés d'assurance (assureurs). Cette situation est attribuable au fait que les tarifs ont diminué en glissement annuel. Cette tendance s'est inversée en 2016 : plus de véhicules étaient assurés et les primes touchées par les assureurs ont augmenté en conséquence.

Rapport Annuel 2017

Groupes de sociétés d'assurance

Groupe Allstate

Allstate du Canada, Compagnie d'assurance Pembridge Compagnie d'assurance Pafco, compagnie d'assurance

Groupe Aviva

Aviva Compagnie d'assurance du Canada Aviva, Compagnie d'Assurance Générale Compagnie d'Assurance Elite Scottish & York Insurance Company Limited S&Y Insurance Company Compagnie d'Assurance Traders Générale

Groupe Co-operators

Compagnie d'Assurance Générale Co-operators Compagnie d'assurance COSECO Compagnie d'Assurance générale CUMIS La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale

Groupe Desigardins

Certas, compagnie d'assurances auto et habitation Personnelle Compagnie d'Assurances (La)

Groupe Economical

Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance Compagnie d'Assurances Sonnet Waterloo, Compagnie d'Assurance Perth, Compagnie d'Assurance

Groupe Échelon

Échelon Compagnie d'Assurances Générale Insurance Company of Prince Edward Island

Groupe Intact

Intact Compagnie d'assurance Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada

Groupe Northbridge

La Federated Compagnie d'Assurance du Canada Société d'assurance général Northbridge Société d'assurance des particuliers Northbridge Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée Compagnie d'Assurance Zenith

Royal and Sun Alliance Group

Royal & Sun Alliance du Canada Société d'Assurances Unifund Compagnie d'Assurance

Groupe TD

Compagnie d'assurance habitation et auto TD Primmum Compagnie d'Assurance Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance

Compagnies ne faisant pas partie d'un groupe

Ace INA Insurance

la Compagnie d'Assurance AIG du Canada

CAA Insurance Company

Chubb du Canada Compagnie d'Assurance

Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada (La)

Facility Association

La Garantie Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord

Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle

Souscripteurs du Lloyd's

Portage la Prairie Mutual Insurance Company

Promutuel de l'Estuaire

Protective Insurance Company

United General Insurance Corporation

Wawanesa Mutual Insurance Company

Pacility Association

La Facility Association (FA) est un organisme à but non lucratif sans personnalité morale regroupant tous les fournisseurs d'assurance automobile faisant affaire dans plusieurs provinces, y compris le Nouveau-Brunswick. En vertu de la législation provinciale, toutes les sociétés d'assurance automobile doivent être membres de la FA. Cette dernière n'émet aucune police d'assurance, mais elle régit le marché secondaire de l'assurance automobile et travaille avec les sociétés d'assurance.

Le mandat de la FA consiste à veiller à la disponibilité de l'assurance automobile pour tous les propriétaires et exploitants de véhicules automobiles qui autrement auraient de la difficulté à obtenir de l'assurance. La FA est « l'assureur de dernier recours » des conducteurs présentant un risque élevé.

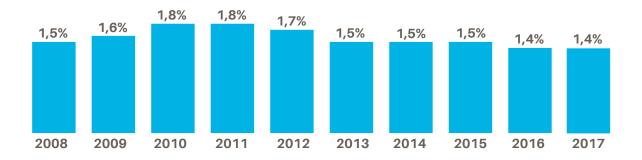
Malgré son statut d'assureur de dernier recours et le fait qu'elle détienne seulement un petit pourcentage du marché, les effets de la FA pour les Néo-Brunswickois peuvent être très importants. La Commission tient donc la FA responsable de veiller à ce que les consommateurs qui en relèvent ne paient pas plus que le tarif absolument nécessaire

En 2017, la Commission a tenu quatre audiences touchant des demandes de la FA. Voici les classes de véhicules pour lesquelles la Commission a tenu des audiences pour la FA:

- Taxis et limousines
- Véhicules utilitaires
- Véhicules d'hiver
- Véhicules de tourisme

Part de marché des véhicules de tourisme au Nouveau-Brunswick entre 2008 et 2017

Part de marché des véhicules de tourisme dans la FA au Nouveau-Brunswick



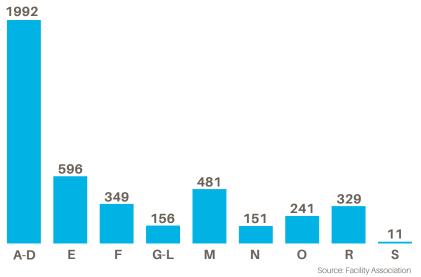
En 2002, la part de marché de la FA a atteint un sommet de 4,94 %. Au cours des dix dernières années, la part de marché de la FA a été relativement stable et est descendue à 1,4 % en 2017. Selon les normes canadiennes, un marché secondaire à 2 % ou moins est le signe d'un marché de l'assurance très sain dans son ensemble.

Source: www.facilityassociation.com

Motifs de placement des véhicules de tourisme sous le contrôle de la FA au Nouveau-Brunswick

La Commission, en collaboration avec la FA, a élaboré un "rapport de contrôle "afin d'aider la Commission à vérifier que les véhicules placés sous le contrôle de la FA l'aient été pour des raisons valables. Vous trouverez ci-dessous un résumé des placements de véhicules sous le contrôle de la FA pour 2017. Comme on le voit ci-dessous, la plupart des placements sont attribuables à des réclamations, des déclarations de culpabilité, de la fraude et de fausses déclarations.

Motifs de placement auprès de la Facility Association - Véhicules de tourisme 2016



- A Sinistre avec responsabilité, moins de 6 ans
- B Dossier de condamnation
- C Fausse déclaration sur un fait important ou fraude à l'assurance
 - Toute combinaison de A, B ou C
- E Antécédents de paiement de primes
- F Nouveau conducteur au Canada
- G État du véhicule
- H Utilisation du véhicule
- Type de véhicule
- Modification du véhicule
- K Emplacement domicile où se trouve le véhicule
 - Toute combinaison de G, H, I, J ou K
- M Fiche d'assurance non disponible
- N Prime plus faible que dans les autres marchés disponibles
- O Défaut de couverture de plus de 24 mois
- R Années d'expérience de conduite
 - Autre

S

Services d'actuariat-conseil IAO Inc.

Services d'actuariat-conseil IAO Inc. (IAO) est un organisme de consultation qui établit des tarifs d'assurance automobile pour l'industrie de l'assurance. À ce titre, IAO n'émet aucune assurance. Elle établit par contre des tarifs pour véhicules de tourisme, commerciaux, divers et interurbains. À la demande de la Commission, ces tarifs sont soumis pour approbation.

Une fois les tarifs approuvés par la Commission, les sociétés d'assurance ayant un petit volume d'affaires et les nouveaux venus sur le marché peuvent adopter les tarifs approuvés d'IAO pour leur propre utilisation. Règle générale, ces sociétés de petite envergure ne possèdent pas assez de données pour fixer des tarifs en se servant de leurs propres antécédents, comme l'exigent les directives concernant les dépôts de demandes de la Commission.

Très peu de sociétés adoptent les tarifs d'IAO. Toutefois, si IAO n'offrait de tarifs, la plupart des petits assureurs ne déposeraient probablement pas de demandes au Nouveau-Brunswick, puisque trop de ressources financières et en terme de temps seraient nécessaires afin de fixer des tarifs pour la province.

Part du marché adoptant les tarifs d'IAO - Véhicules de tourisme

Companies adoptant les tarifs d'IAO	
ACE INA Insurance	0.000%
La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle	0.000%
Compagnie Canadienne d'Assurances Générales Northbridge	0.015%
Compagnie Canadienne d'Assurances Northbridge	0.989%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	0.011%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	0.015%
Compagnie d'assurance XL Spécialité	0.000%
Compagnie d'Assurance Zenith	0.068%

Pourcentage du marché adoptant les tarifs d'IAO 1.098%

Comprendre les tarifs d'assurance



« Assurance » désigne l'engagement par une personne envers une autre de l'indemniser de tout sinistre ou de la dégager de toute responsabilité du fait d'un sinistre relativement à un risque ou péril déterminé auquel l'objet assuré peut être exposé, ou de verser une somme d'argent ou toute autre chose de valeur lorsqu'un certain événement se produit (*Loi sur les assurances*).

Les assurances offrent un mécanisme qui fait en sorte que les sinistres de quelques personnes sont couverts par l'ensemble des assurés. Les assurances sont comme un grand bassin dans lequel tous les assurés placent leurs primes. En plus de payer le coût d'exploitation des sociétés d'assurance, ce bassin permet de payer les sinistres des assurés qui font une réclamation. La capacité de contribuer à un fonds (partager le coût des sinistres d'une minorité parmi l'ensemble des assurés) est la principale fonction des assurances.

Primes d'assurance

Au Nouveau-Brunswick, les tarifs servent à déterminer la prime, qui correspond au montant que chaque conducteur paiera pour sa couverture d'assurance. Les facteurs utilisés pour déterminer la prime peuvent comprendre le dossier de conduite, la valeur du véhicule, le type de véhicule, l'utilisation du véhicule, le nombre de kilomètres parcourus chaque année, et le territoire dans lequel réside le conducteur. Les limites de responsabilité et les franchises influencent aussi la prime. Plus la franchise est élevée, plus la prime est basse, et vice-versa. Les nouveaux conducteurs ont droit à un " rabais de la première chance ". La loi interdit de fixer les tarifs en fonction de l'âge, du genre et de l'état matrimonial.

La société d'assurance doit fixer un prix de vente avant de connaître tous les coûts. Les tarifs à venir sont fixés par l'assureur aujourd'hui en fonction des réclamations passées (antécédents) de la société ou de l'industrie au Nouveau-Brunswick

Les résultats techniques sont recueillis pour fournir des renseignements sur les primes et les demandes d'indemnité et sont utilisés pour développer et soutenir des taux d'assurance automobile équitables. Les données statistiques et financières sont recueillies pour soutenir les objectifs suivants en matière de politique publique :

- Surveiller le bien-fondé des taux pour assurer qu'ils ne sont pas excessifs ou discriminatoires;
- Surveiller le bien-fondé de la structure et de la performance du marché, et prendre des mesures, au besoin, pour rétablir la concurrence ou répondre aux problèmes causés par l'instabilité du marché;
- Permettre une prise de décision informée en fonction des résultats techniques de l'ensemble de l'industrie.

L'ASAG recueille des résultats sur une longue période qui représente le plus grand échantillon possible de données sur les réclamations. Les sociétés font analyser leurs données par un actuaire afin de fixer les tarifs requis pour couvrir tous les sinistres et payer les dépenses ainsi que pour tirer un profit raisonnable. Elles tiennennt aussi compte de la philosophie de concurrence et des conditions actuelles du marché. Les assureurs ne veulent pas que leurs tarifs soient trop faibles et avoir insuffisamment de primes pour couvrir les sinistres, ou encore avoir des tarifs trop élevés sans tirer de profits. Les sociétés examinent de nombreux facteurs avant de déterminer la modification finale de leurs tarifs qui sont présentée à la Commission aux fins d'approbation.

_____ Le saviez-vous?

La franchise est le montant que vous paierez en cas de réclamation. La plupart des réclamations d'assurance sont assorties d'une franchise. Une franchise élevée diminuera votre prime, mais augmentera aussi votre risque financier. Choisissez votre franchise en fonction de votre capacité financière de payer ce montant en cas de réclamation. Discutez avec votre courtier d'assurance pour savoir comment s'appliquera la franchise de votre police.

Selon l'énoncé de principe relatif à l'établissement des tarifs, l'établissement des tarifs est le processus utilisé en assurance et dans d'autres mécanismes de transfert de risque (Casualty Actuarial Society, 1988, p. 1). Le processus d'établissement des tarifs tient compte de nombreux facteurs, dont les objectifs de marketing et la concurrence ainsi que les restrictions légales et réglementaires et la mesure dans laquelle elles influencent l'estimation des coûts à venir associés au transfert de risque ou la façon dont le prix du produit peut être fixé. L'énoncé de principe relatif à l'établissement des tarifs énonce quatre principes :

- Principe 1: Un tarif est une estimation de la valeur prévue des coûts à venir.
- Principe 2 : Un tarif tient compte de tous les coûts associés au transfert de risque.
- Principe 3: Un tarif tient compte des coûts associés à un transfert de risque individuel.
- Principe 4: Un tarif est raisonnable et n'est pas excessif, inadéquat ni discriminatoire lorsqu'il s'agit d'une estimation solide sur le plan actuariel de la valeur prévue de tous les coûts à venir associés à un transfert de risque individuel.

(Casualty Actuarial Society, 1988, p. 6) (Society of Actuaries, Fundamentals of General Insurance Actuarial Analysis, 2013, p. 549)

Ces tarifs et les hypothèses et justifications qui les étayent doivent ensuite être présentés chaque année à la Commission aux fins d'examen. La Commission déterminera si elle approuve les tarifs tels qu'ils ont été présentés par les sociétés ou si elle tiendra une audience pour déterminer si les tarifs sont justes et raisonnables.

Le système de tarification automobile selon la sinistralité canadienne (CLEAR) établit l'ampleur et la fréquence moyennes des réclamations d'assurance pour la plupart des marques et modèles de voiture. La plupart des sociétés d'assurance ont recours à CLEAR pour établir les tarifs pour les véhicules en fonction de leur dossier de sécurité et de leur coût de réparation ou de remplacement, puis offrent des primes plus faibles aux conducteurs qui achètent une voiture ayant une meilleure cote. Par exemple, certains véhicules sont plus susceptibles d'être volés que d'autres, certains sont mieux conçus et sont moins susceptibles de subir des dommages importants, certains sont moins coûteux à faire réparer et certains protègent mieux leurs passagers en cas collision.

Facteurs d'établissement des tarifs de prime

Rabais de la première chance

Le Nouveau-Brunswick est la seule province à disposer d'un règlement sur la tarification des conducteurs non expérimentés (ceux comptant moins de six ans d'expérience de conduite au Nouveau-Brunswick ou à un autre endroit en Amérique du Nord). Le rabais de la première chance octroie aux nouveaux conducteurs qui ont suivi un cours de conduite approuvé le même statut que les conducteurs ayant un dossier de conduite sans tache depuis six ans. Les nouveaux conducteurs qui n'ont pas suivi de cours de conduite approuvé auront plutôt droit à un dossier de conduite sans tache de trois ans. Ce rabais s'appliquera seulement aux conducteurs de véhicules de tourisme, et non aux véhicules divers ou commerciaux. Le rabais demeurera en vigueur jusqu'à ce que la personne assurée ait accumulé à son dossier le nombre requis d'années d'expérience sans infractions ou jusqu'à ce qu'elle ait un accident responsable ou soit déclarée coupable d'une infraction au code de la route.

Rabais: La plupart des sociétés d'assurance offrent des rabais d'assurance automobile, qui peuvent varier d'une société à l'autre. Voici des exemples de rabais possibles:

- Le titulaire de la police a plus d'un véhicule assuré avec la même compagnie.
- Le titulaire de la police a fait assurer sa voiture et sa maison avec la même compagnie.
- Le conducteur a fait installer un système antivol sur sa voiture.
- Le conducteur n'a pas fait de réclamations pendant un certain nombre d'années.
- Un conducteur occasionnel vit à l'extérieur pour la durée de ses études.
- · Le conducteur possède un véhicule hybride.
- Le conducteur accepte d'utiliser un système d'assurance fondée sur l'usage.

Frais supplémentaires : Si vous faites l'objet d'une condamnation mineure ou majeure, vous pourriez être assujetti à des frais supplémentaires.

Condamnation mineure: Peut comprendre, sans s'y limiter, faire un excès de vitesse, omettre de porter sa ceinture de sécurité, suivre une autre voiture de trop près, ne pas céder le passage ou faire un virage interdit.

Condamnation majeure et grave: Peut comprendre, sans s'y limiter, omettre de signaler un accident; lors d'un accident, omettre de donner son nom et numéro de permis à la police ou à d'autres personnes

en droit d'obtenir ces renseignements; dépasser un autobus scolaire dont les feux sont en marche; faire un dépassement inapproprié ou un excès de vitesse dans une zone scolaire ou une zone de terrain de jeux; produire de fausses preuves ou une fausse déclaration en lien avec l'assurance; conduire en violation des conditions du permis (p. ex. restrictions au permis); conduire sans porter attention à la route; faire de la course; et conduire sans assurance.

Le saviez-vous?

Depuis le 1er novembre 2017, il est illégal pour toute personne au Nouveau-Brunswick de conduire de jour sans allumer ses phares ou ses feux de jour. Cette infraction peut entraîner une amende de 172,50\$ et l'inscription au dossier de deux points d'inaptitude.

Les facteurs suivants **n'ont aucune influence** sur la prime d'assurance de votre voiture :

La couleur de votre voiture : Contrairement à la croyance populaire, la couleur de votre voiture ne change rien à votre prime. On ne vous demandera pas la couleur de votre voiture dans votre formulaire de demande d'assurance.

Le fait que votre voiture provienne de l'étranger ou de l'Amérique du Nord : Les primes ne sont pas nécessairement plus élevées pour les voitures étrangères que pour les voitures nord-américaines.

Les contraventions de stationnement : Ce type de contravention n'a pas d'effet sur votre prime.

Genre, âge et état matrimonial : Votre genre, âge et état matrimonial n'ont aucun effet sur le prix de votre police ou vos primes d'assurance.

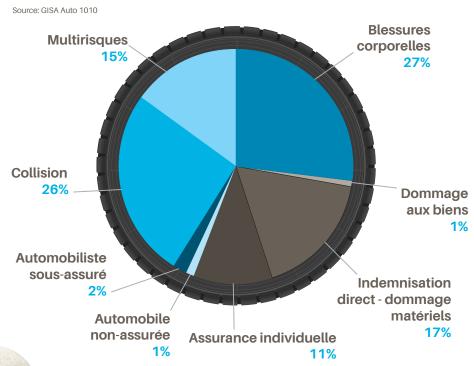
Couvertures d'assurance automobile au Brunswick

Protection minimale d'assurance automobile requise au Nouveau-Brunswick

Couverture chapitre A	
Couverture de responsabilité civile minimale obligatoire	Le montant minimal requis pour toute police d'assurance automobile est de 200 000 \$. La limite de responsabilité civile détenue par le titulaire de la police est équivalente au montant disponible pour tout accident donnant lieu à des indemnités pour blessure corporelle ou dommages matériels.
Couverture chapitre B	
Indemnités d'accident, frais médicaux	50 000 \$ par personne au maximum, comprend les frais médicaux nécessaires à la réadaptation; la limite de temps est fixée à quatre ans.
Indemnités d'accident, frais funéraires	2 500 \$
Indemnités d'accident, assurance invalidité	80 % du revenu hebdomadaire brut jusqu'à 250 \$/semaine si la personne ne peut s'acquitter des tâches de son emploi; prestations à vie si la personne assurée ne peut s'acquitter des tâches de tout emploi qu'elle est raisonnablement apte à exercer en fonction de son éducation, de sa formation ou de son expérience; la personne doit être en arrêt de travail au moins 7 jours dans les 30 jours suivant l'accident pour être admissible; OU des services d'entretien ménager jusqu'à 100 \$/semaine pendant une période maximale de 52 semaines si la personne assurée était celle qui s'occupait principalement des tâches ménagères.
Indemnités d'accident, indemnités en cas de décès	Décès en moins de 180 jours (ou deux ans si la personne est handicapée de façon continue avant le décès); 50 000 \$ en cas de décès du chef du ménage, plus 1 000 \$ à chaque personne à charge survivante après la première; 25 000 \$ en cas de décès du conjoint ou partenaire; 5 000 \$ en cas de décès d'une personne à charge.

^{*}Les renseignements fournis dans le tableau ci-dessus ne sont qu'un résumé de la couverture offerte. Ils ne décrivent pas tous les détails de la police. Pour en savoir davantage sur la couverture, veuillez consulter la Police type de propriétaire du Nouveau-Brunswick, F.P.N.B. no 1.

Répartition des primes par couverture



Le saviez-vous? Selon l'article 265.2 de la Loi sur les assurances, si vous êtes blessé dans un accident alors que vous ne portiez pas votre ceinture de sécurité, votre indemnité pour blessures corporelles sera réduite de 25 %, à moins que vous soyez en mesure d'établir que le défaut d'utiliser une ceinture de sécurité n'a pas contribué à vos blessures.

Couvertures obligatoires

Blessures corporelles: La plupart des gens n'ont pas les moyens de payer les sinistres qu'ils pourraient causer sur la route (auto-assurance). Le gouvernement provincial exige donc des conducteurs qu'ils souscrivent une assurance responsabilité civile d'au moins 200 000 \$ pour tout sinistre qu'ils pourraient causer à d'autres. Au Nouveau-Brunswick, la personne qui n'est pas responsable a le droit de poursuivre le conducteur responsable dans certaines circonstances pour les coûts et dommages supplémentaires qui ne sont pas couverts par ses indemnités d'accident.

Si vous avez été poursuivi pour un montant supérieur à celui couvert par l'assurance responsabilité civile de votre police d'assurance automobile, le solde devra être payé de votre poche, à moins que vous ne disposiez de la couverture facultative **automobiliste sous-assuré**.

Dommages matériels: Couvre les coûts pour réparer ou remplacer les biens autres que des véhicules (p. ex. dommages causés par votre véhicule à un poteau de téléphone, à un aménagement ou à une maison).

Indemnisation directe en cas de dommages matériels:

Cette section de la police d'assurance automobile couvre les dommages à votre véhicule ou à son contenu, dans la mesure où une autre personne conduisant un véhicule également couvert par cette protection est responsable de l'accident. L'indemnisation est dite directe, car la personne assurée touche le montant de son propre assureur plutôt que de la compagnie d'assurance du conducteur responsable. Ainsi, les titulaires de police économisent temps et argent, puisqu'ils font affaire avec leur propre compagnie d'assurance. Lorsqu'elle fixe les tarifs, la compagnie sait d'avance quels véhicules sont susceptibles de faire l'objet d'une réclamation et peuvent fixer les tarifs en conséquence. Puisque vous êtes déjà inscrit dans leur système, les coûts administratifs sont aussi réduits.

Indemnités d'accident : Couvre le traitement médical, le remplacement du revenu et d'autres éléments afin de vous aider à vous rétablir si vous avez été blessé lors d'une collision. Cette protection couvre également les frais funéraires et les paiements à vos survivants si vous décédez des suites d'un accident. Ces indemnités sont aussi désignées sous le nom « indemnités sans égard à la faute », ce qui signifie qu'elles vous sont versées par votre assureur, peu importe qui a causé la collision. On les appelle aussi indemnités du « chapitre B ».

Automobile non assurée: Vous protège en cas de blessure corporelle ou de décès des suites d'un accident mettant en cause un véhicule non assuré ou non identifié. Couvre aussi la privation de jouissance de votre véhicule. La protection est fonction du degré de responsabilité du propriétaire ou du conducteur de l'automobile non assurée ou non identifiée, et une franchise s'applique.

Couvertures facultatives

Automobiliste sous-assuré: Aussi connu comme l'avenant SEF 44, couvre les blessures causées à vous ou aux membres de votre famille à la suite d'actions d'un conducteur sous-assuré reconnu responsable. Votre assureur couvrira les dommages jusqu'à concurrence de votre propre couverture d'assurance responsabilité civile, moins la couverture d'assurance responsabilité civile du conducteur sous-assuré (p. ex. si vous voyagez dans une province où la couverture d'assurance responsabilité civile obligatoire est faible, cette couverture fait en sorte que votre famille et vous soyez couverts jusqu'aux limites de votre propre police, peu importe le niveau de couverture de l'autre personne).

Assurance des dégâts subis par collision: Couvre le coût de réparation de votre voiture à la suite d'un accident avec une autre voiture ou un objet, comme un arbre, un animal, une glissière de sécurité ou un nid de poule. On l'appelle aussi indemnité du « chapitre C ».

Assurance multirisque: Couvre tout sinistre ou tout dommage à votre voiture causé par divers facteurs, y compris un incendie, un vol, une tempête de vent, de la grêle, une crue des eaux, un acte malveillant, une émeute ou des mouvements populaires, une explosion, un tremblement de terre, des objets qui tombent ou qui volent, du vandalisme ou des missiles, mais ne couvre généralement pas les sinistres découlant d'une collision ou d'une perte de contrôle.

Risques spécifiés: Couvre seulement les sinistres causés par des risques énoncés spécifiquement dans votre police. Il peut s'agir d'un incendie, d'un vol ou d'une tentative de vol, d'un éclair, de grêle, d'une crue des eaux, d'un tremblement de terre, d'une tempête de vent, d'une explosion, d'une émeute ou de troubles publics, de la chute ou de l'atterrissage forcé d'un aéronef ou d'une partie d'un aéronef, ou de l'échouage, du naufrage, de l'embrasement, du déraillement ou de la collision de tout moyen de transport dans lequel une automobile décrite est transportée par voie terrestre ou maritime.

Assurance tous risques: Combine et élargit la protection offerte par l'assurance des dégâts subis par collision et l'assurance multirisque. Il s'agit d'une couverture tous risques définie par les exclusions.



Annexe A – Demandes examinées en 2017

Les demandes de tarifications notés « Examen non-complété » demeuraient sous examen par la Commission au moment de l'imprimerie du présent rapport. Sur complétion de la révision de la totalité dles demandes de tarification reçues en 2017, un addendum de l'Annexe A sera publié sur site web de la Commission.

Liste des dépôts de tarifs pour véhicules de tourisme

Compagnie d'assurance	Changement de tarif proposé	Changement de tarif approuvé
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	Examen non-complété
Aviva General Insurance Company	Véhicules de tourisme	Examen non-complété
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicules de tourisme	2,99%
CAA Insurance Company	Véhicules de tourisme	2,90%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Véhicules de tourisme	2,94%
Chubb du Canada Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	0,75%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Véhicules de tourisme	Examen non-complété
Compagnie d'Assurance Coseco	Véhicules de tourisme	Examen non-complété
La Compagnie d'Assurance Général CUMIS	Véhicules de tourisme	Examen non-complété
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Véhicules de tourisme	0,02%
Échelon Compagnie D'Assurances Générale	Véhicules de tourisme	2,94%
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Véhicules de tourisme	Examen non-complété
Compagnie d'Assurances Elite	Véhicules de tourisme	2,90%
Facility Association	Véhicules de tourisme	9,80%
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicules de tourisme	Examen non-complété
IAO Actuarial Consulting Services Inc.	Véhicules de tourisme	Examen non-complété
Insurance Company of Prince Edward Island	Véhicules de tourisme	Examen non-complété
Intact Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	6,96%
La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle	Véhicules de tourisme	0,00%
Société d'assurance générale Northbridge	Véhicules de tourisme	en attendant l'examen
Société d'assurance des particuliers Northbridge	Véhicules de tourisme	Examen non-complété
Pafco Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	2,98%
Pembridge Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	Examen non-complété
Pembridge Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	0,00%
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Véhicules de tourisme	2.99%
Perth Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	0,00%
Portage la Prairie Mutual Insurance Company	Véhicules de tourisme	3,00%
Primmum Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	Examen non-complété
Promutuel de l'Estuaire	Véhicules de tourisme	Examen non-complété
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	Véhicules de tourisme	Examen non-complété
S&Y Insurance Company	Véhicules de tourisme	0,00%
Scottish & York Insurance Co. Limited	Véhicules de tourisme	0,00%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	Examen non-complété
Compagnie d'assurance Sonnet	Véhicules de tourisme	Examen non-complété
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Véhicules de tourisme	Examen non-complété
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Véhicules de tourisme	Examen non-complété

Liste des dépôts de tarifs pour véhicules de tourisme

Compagnie d'assurance	Changement de tarif proposé	Changement de tarif proposé
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Véhicules de tourisme	Examen non-complété
Compagnie D'Assurance Traders Générale	Véhicules de tourisme	2,94%
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Véhicules de tourisme	5,59%
Unifund Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme	Examen non-complété
United General Insurance Corporation	Véhicules de tourisme	2,96%
La Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa	Véhicules de tourisme	6,96%
Compagnie d'assurance XL Spécialité	Véhicules de tourisme	Examen non-complété
Compagnie d'Assurance Zenith	Véhicules de tourisme	Examen non-complété

Liste des dépôts de tarifs pour véhicules utilitaires et interurbain

Compagnie d'assurance	Changement de tarif proposé	Changement de tarif proposé
La Compagnie d'Assurance AIG du Canada	Véhicules utilitaires	0,00%
La Compagnie d'Assurance AIG du Canada	Interurbain	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicules utilitaires	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Interurbain	0,00%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Véhicules utilitaires	0,00%
Chubb du Canada Compagnie d'Assurance	Véhicules utilitaires	1,55%
Chubb du Canada Compagnie d'Assurance	Interurbain	0,92%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Véhicules utilitaires	1,13%
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Véhicules utilitaires	2,98%
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Interurbain	-0.02%
Échelon Compagnie D'Assurances Générale	Véhicules utilitaires	0,00%
Échelon Compagnie D'Assurances Générale	Interurbain	0,00%
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Véhicules utilitaires + Interurbain	Examen non-complété
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Véhicules utilitaires + Interurbain	0,00%
Facility Association	Véhicules utilitaires	2,90%
Facility Association	Interurbain	-0,0%
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicules utilitaires + Interurbain	0,51%
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicules utilitaires	0,94%
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	Interurbain	0,00%
La Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord	Véhicules utilitaires + Interurbain	0,00%
Insurance Company of Prince Edward Island	Véhicules utilitaires	0,00%
Insurance Company of Prince Edward Island	Interurbain	0,00%
Intact Compagnie d'Assurance	Véhicules utilitaires	0,00%
Intact Compagnie d'Assurance	Interurbain	1,63%
La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle	Véhicules utilitaires	1,55%
La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle	Interurbain	0,92%
Société d'assurance générale Northbridge	Véhicules utilitaires + Interurbain	0,23%
Société d'assurance des particuliers Northbridge	Véhicules utilitaires + Interurbain	0,23%
Portage la Prairie Mutual Insurance Company	Véhicules utilitaires	Examen non-complété
Promutuel de l'Estuaire	Véhicules utilitaires	-4,60%
La Protectrice société d'assurance	Véhicules utilitaires	1,55%
La Protectrice société d'assurance	Interurbain	0,92%
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	Véhicules utilitaires	0,00%

Liste des dépôts de tarifs pour véhicules utilitaires et interurbain

Compagnie d'assurance	Changement de tarif proposé	Changement de tarif proposé
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	Interurbain	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Véhicules utilitaires + Interurbain	14,48%
United General Insurance Corporation	Véhicules utilitaires	-2,83%
La Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa	Véhicules utilitaires	Examen non-complété
La Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa	Véhicules utilitaires	0,00%
Compagnie d'assurance XL Spécialité	Véhicules utilitaires + Interurbain	0,00%

Compagnie d'assurance	Classification	Approuvé
La Compagnie d'Assurance AIG du Canada	Ambulances	0,00%
La Compagnie d'Assurance AIG du Canada	Autobus privés	0,00%
La Compagnie d'Assurance AIG du Canada	Autobus publics	0,00%
La Compagnie d'Assurance AIG du Canada	Autobus scolaires	0,00%
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Véhicules tout-terrain	0,60%
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Motocyclettes	Examen non-complété
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Autocaravanes	2,95%
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	0,83%
Aviva General Insurance Company	Véhicules tout-terrain	0,00%
Aviva General Insurance Company	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Aviva General Insurance Company	Motocyclettes	0,00%
Aviva General Insurance Company	Autocaravanes	0,00%
Aviva General Insurance Company	Véhicules d'hiver	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicules tout-terrain	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Ambulances	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Motocyclettes	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Autocaravanes	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Autobus privés	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Autobus publicss	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Autobus scolaire	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicules d'hiver	0,00%
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Taxis	0,00%
CAA Insurance Company	Véhicules tout-terrain	0,00%
CAA Insurance Company	Remorques et autocaravanes détachables	-5,91%
CAA Insurance Company	Autocaravanes	-8,92%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Véhicules tout-terrain	0,00%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Motocyclettes	0,00%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Motocyclettes	0,00%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Autocaravanes	0,00%
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Véhicules d'hiver	0,00%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Véhicules tout-terrain	0,00%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Véhicules antiques	0,00%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Motocyclettes	-1,19%

Insurance Company Name	Classification	Approuvé
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Motocyclettes	0,00%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Motocyclettes	0,00%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Autocaravanes	0,00%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Autobus privés	0,00%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Autobus scolaires	0,00%
La Compagnie d'Assurance Générale Co-operators	Véhicules d'hiver	-0,52%
Compagnie d'Assurance Coseco	Véhicules tout-terrain	-3,40%
Compagnie d'Assurance Coseco	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Compagnie d'Assurance Coseco	Motocyclettes	0,17%
Compagnie d'Assurance Coseco	Motocyclettes	0,00%
Compagnie d'Assurance Coseco	Motocyclettes	0,00%
Compagnie d'Assurance Coseco	Autocaravanes	0,00%
Compagnie d'Assurance Coseco	Véhicules d'hiver	0,00%
La Compagnie d'Assurance Général CUMIS	Véhicules tout-terrain	-3,80%
La Compagnie d'Assurance Général CUMIS	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
La Compagnie d'Assurance Général CUMIS	Motocyclettes	-7,39%
La Compagnie d'Assurance Général CUMIS	Motocyclettes	0,00%
La Compagnie d'Assurance Général CUMIS	Motocyclettes	0,00%
La Compagnie d'Assurance Général CUMIS	Autocaravanes	0,00%
La Compagnie d'Assurance Général CUMIS	Véhicules d'hiver	0,00%
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Autobus	-0,79%
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Autres véhicules publics	5,28%
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Véhicules tout-terrain	-0,25%
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Ambulances	0,00%
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Véhicules antiques	0,71%
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Remorques et autocaravanes détachables	-15,60%
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Motocyclettes	0,85%
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Autocaravanes	25,68%
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Véhicules d'hiver	-2,26%
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Taxis	0,00%
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Véhicules tout-terrain	Examen non-complété
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Véhicules tout-terrain	0,00%
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Véhicules antiques	0,00%
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Remorques et autocaravanes détachables	Examen non-complété
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Motocyclettes	Examen non-complété
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Motocyclettes	0,00%
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Autocaravanes	Examen non-complété
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Autocaravanes	0,00%
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Autobus privés	0,00%
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Véhicules d'hiver	Examen non-complété
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Véhicules d'hiver	0,00%
Compagnie d'Assurances Elite	Véhicules antiques	0,00%
Compagnie d'Assurances Elite	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Compagnie d'Assurances Elite	Motocyclettes	0,00%
Compagnie d'Assurances Elite	Autocaravanes	Examen non-complété
Facility Association	Autres véhicules publics	0,00%
,		

Compagnies d'Assurance	Classification	Approuvé
Facility Association	Autres véhicules publics	0,00%
Facility Association	Véhicules tout-terrain	0,00%
Facility Association	Ambulances	0,00%
Facility Association	Véhicules antiques	0,00%
Facility Association	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Facility Association	Motocyclettes	0,00%
Facility Association	Autocaravanes	0,00%
Facility Association	Autobus privés	0,00%
Facility Association	Autobus publics	0,00%
Facility Association	Autobus scolaires	0,00%
Facility Association	Véhicules d'hiver	2,90%
Facility Association	Taxis	2,90%
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicules tout-terrain	-20.17%
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicules antiques	0,00%
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	Motocyclettes	-7.07%
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	Autocaravanes	0,00%
La Federated Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicules d'hiver	-12,65%
La Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord	Ambulances	0,00%
La Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord	Autobus privés	0,00%
La Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord	Autobus publics	0,00%
La Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord	Autobus scolaires	0,00%
IAO Actuarial Consulting Services Inc.	Véhicules tout-terrain	Examen non-complété
IAO Actuarial Consulting Services Inc.	Motocyclettes	Examen non-complété
IAO Actuarial Consulting Services Inc.	Autocaravanes	Examen non-complété
IAO Actuarial Consulting Services Inc.	Véhicules d'hiver	Examen non-complété
Insurance Company of Prince Edward Island	Véhicules tout-terrain	0,00%
Insurance Company of Prince Edward Island	Véhicules antiques	0,00%
Insurance Company of Prince Edward Island	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Insurance Company of Prince Edward Island	Motocyclettes	0,00%
Insurance Company of Prince Edward Island	Autocaravanes	0,00%
Insurance Company of Prince Edward Island	Véhicules d'hiver	0,00%
Intact Compagnie d'Assurance	Autobus	-3,16%
Intact Compagnie d'Assurance	Véhicules tout-terrain	0,00%
Intact Compagnie d'Assurance	Ambulances	12,00%
Intact Compagnie d'Assurance	Véhicules antiques	0,00%
Intact Compagnie d'Assurance	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Intact Compagnie d'Assurance	Motocyclettes	0,00%
Intact Compagnie d'Assurance	Autocaravanes	0,00%
Intact Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	0,00%
Intact Compagnie d'Assurance	Taxis	-9,48%
La Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle	Véhicules tout-terrain	-6.64%
Les Souscripteurs du Lloyd's	Véhicules tout-terrain	0,00%
Les Souscripteurs du Lloyd's	Motocyclettes	0,00%
Les Souscripteurs du Lloyd's	Véhicules d'hiver	0,00%
Société d'assurance générale Northbridge	Véhicules tout-terrain	-34,18%
Société d'assurance générale Northbridge	Ambulances	0,00%

Compagnies d'Assurance	Classification	Approuvé
Société d'assurance générale Northbridge	Véhicules antiques	0,00%
Société d'assurance générale Northbridge	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Société d'assurance générale Northbridge	Motocyclettes	-12.06%
		0,00%
Société d'assurance générale Northbridge	Autobus privés	0,00%
Société d'assurance générale Northbridge	Autobus privés	·
Société d'assurance générale Northbridge	Autobus publics Autobus scolaires	0,00%
Société d'assurance générale Northbridge	Véhicules d'hiver	0,00%
Société d'assurance générale Northbridge		-36.97%
Société d'assurance générale Northbridge	Taxis	
Société d'assurance des particuliers Northbridge	Véhicules tout-terrain	-46.51%
Société d'assurance des particuliers Northbridge	Ambulances	0,00%
Société d'assurance des particuliers Northbridge	Véhicules antiques	0,00%
Société d'assurance des particuliers Northbridge	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Société d'assurance des particuliers Northbridge	Motocyclettes	-19,12%
Société d'assurance des particuliers Northbridge	Autocaravanes	0,00%
Société d'assurance des particuliers Northbridge	Autobus privés	0,00%
Société d'assurance des particuliers Northbridge	Autobus publics	0,00%
Société d'assurance des particuliers Northbridge	Autobus scolaires	0,00%
Société d'assurance des particuliers Northbridge	Véhicules d'hiver	-60,67%
Société d'assurance des particuliers Northbridge	Taxis	0,00%
Pembridge Compagnie d'Assurance	Véhicules tout-terrain	0,00%
Pembridge Compagnie d'Assurance	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Pembridge Compagnie d'Assurance	Motocyclettes	Examen non-complété
Pembridge Compagnie d'Assurance	Autocaravanes	0,00%
Pembridge Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	2,50%
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Véhicules tout-terrain	0,00%
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Motocyclettes	0,00%
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Motocyclettes	0,00%
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Autocaravanes	0,00%
La Personnelle Compagnie d'Assurances	Véhicules d'hiver	0,00%
Portage la Prairie Mutual Insurance Company	Véhicules tout-terrain	0,00%
Portage la Prairie Mutual Insurance Company	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Portage la Prairie Mutual Insurance Company	Motocyclettes	0,00%
Portage la Prairie Mutual Insurance Company	Autocaravanes	0,00%
Portage la Prairie Mutual Insurance Company	Véhicules d'hiver	0,00%
Primmum Compagnie d'Assurance	Véhicules tout-terrain	0,00%
Primmum Compagnie d'Assurance	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Primmum Compagnie d'Assurance	Motocyclettes	0,00%
Primmum Compagnie d'Assurance	Autocaravanes	0,00%
Primmum Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	0,00%
Promutuel de l'Estuaire	Véhicules tout-terrain	0,00%
Promutuel de l'Estuaire	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Promutuel de l'Estuaire	Motocyclettes	0,00%
Promutuel de l'Estuaire	Véhicules d'hiver	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	Autobus	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	Véhicules tout-terrain	0,00%

Compagnies d'Assurance	Classification	Approuvé
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	Ambulances	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	Véhicules antiques	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	Motocyclettes	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	Autocaravanes	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	Véhicules d'hiver	0,00%
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	Taxis	0,00%
Scottish & York Insurance Co. Limited	Véhicules tout-terrain	0,00%
Scottish & York Insurance Co. Limited	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Scottish & York Insurance Co. Limited	Motocyclettes	0,00%
Scottish & York Insurance Co. Limited	Autocaravanes	0,00%
Scottish & York Insurance Co. Limited	Véhicules d'hiver	0,00%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Véhicules tout-terrain	0,00%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Motocyclettes	0,00%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Autocaravanes	0,00%
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Autres véhicules publics	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Véhicules tout-terrain	-35.59%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Ambulances	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Autocaravanes	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Autobus privés	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Autobus publics	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Autobus scolaires	0,00%
La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale	Véhicules d'hiver	-53.83%
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Véhicules tout-terrain	0,00%
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Motocyclettes	0,00%
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Autocaravanes	0,00%
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Véhicules d'hiver	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Véhicules tout-terrain	-34,18%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Ambulances	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Véhicules antiques	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Motocyclettes	-12.06%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Autocaravanes	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Autobus privés	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Autobus publics	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Autobus scolaires	0,00%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Véhicules d'hiver	-36.97%
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Taxis	0,00%
Compagnie D'Assurance Traders Générale	Véhicules tout-terrain	0,00%
Compagnie D'Assurance Traders Générale	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Compagnie D'Assurance Traders Générale	Motocyclettes	0,00%
Compagnie D'Assurance Traders Générale	Autocaravanes	0,00%
Compagnie D'Assurance Traders Générale	Véhicules d'hiver	0,00%

Compagnies d'Assurance	Classification	Approuvé
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Véhicules tout-terrain	0,00%
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Véhicules antiques	0,00%
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Motocyclettes	0,00%
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Autocaravanes + Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Véhicules d'hiver	0,00%
Unifund Compagnie d'Assurance	Véhicules tout-terrain	0,00%
Unifund Compagnie d'Assurance	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Unifund Compagnie d'Assurance	Motocyclettes	0,00%
Unifund Compagnie d'Assurance	Autocaravanes	0,00%
Unifund Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	0,00%
United General Insurance Corporation	Véhicules tout-terrain	0,00%
United General Insurance Corporation	Motocyclettes	0,00%
United General Insurance Corporation	Véhicules d'hiver	0,00%
Waterloo Compagnie d'Assurance	Véhicules tout-terrain	0,00%
Waterloo Compagnie d'Assurance	Véhicules antiques	0,00%
Waterloo Compagnie d'Assurance	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Waterloo Compagnie d'Assurance	Motocyclettes	0,00%
Waterloo Compagnie d'Assurance	Autocaravanes	0,00%
Waterloo Compagnie d'Assurance	Véhicules d'hiver	0,00%
La Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa	Véhicules tout-terrain	Examen non-complété
La Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa	Véhicules tout-terrain	0,00%
La Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa	Remorques et autocaravanes détachables	Examen non-complété
La Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
La Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa	Motocyclettes	Examen non-complété
La Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa	Motocyclettes	0,00%
La Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa	Véhicules d'hiver	Examen non-complété
La Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa	Véhicules d'hiver	0,00%
Compagnie d'assurance XL Spécialité	Véhicules tout-terrain	0,00%
Compagnie d'assurance XL Spécialité	Ambulances	0,00%
Compagnie d'assurance XL Spécialité	Motocyclettes	0,00%
Compagnie d'assurance XL Spécialité	Autocaravanes + Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Compagnie d'assurance XL Spécialité	Autobus privés	0,00%
Compagnie d'assurance XL Spécialité	Autobus publics	0,00%
Compagnie d'assurance XL Spécialité	Autobus scolaires	0,00%
Compagnie d'assurance XL Spécialité	Véhicules d'hiver	0,00%
Compagnie d'assurance XL Spécialité	Taxis	0,00%
Compagnie d'Assurance Zenith	Véhicules tout-terrain	-31.21%
Compagnie d'Assurance Zenith	Véhicules antiques	0,00%
Compagnie d'Assurance Zenith	Remorques et autocaravanes détachables	0,00%
Compagnie d'Assurance Zenith	Motocyclettes	-7,72%
Compagnie d'Assurance Zenith	Autocaravanes	0,00%
Compagnie d'Assurance Zenith	Véhicules d'hiver	0,00%

Liste de demandes non-reliées aux tarifs

Compagnies d'Assurance	Classification
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme (tout inclus)
Allstate du Canada Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Véhicules utilitaires
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Interurbain
CAA Insurance Company	Véhicules de tourisme
Economical Compagnie Mutuelle d'Assurance	Véhicules de tourisme
Compagnie d'Assurances Elite	Motocyclettes
La Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord	Véhicules utilitaires + Interurbain
Insurance Company of Prince Edward Island	Véhicules utilitaires + Interurbain
Insurance Company of Prince Edward Island	Véhicules de tourisme
Intact Compagnie d'Assurance	Véhicules utilitaires + Interurbain
Intact Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme
Pafco Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme
Pembridge Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme
Perth Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme
Primmum Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	Véhicules utilitaires
Royal & Sun Alliance du Canada société d'assurances	Interurbain
Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme
Compagnie d'assurance Sonnet	Véhicules de tourisme
Compagnie d'Assurance habitation et auto TD	Véhicules de tourisme
Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada	Véhicules de tourisme
Waterloo Compagnie d'Assurance	Véhicules de tourisme
La Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa	Véhicules utilitaires
La Compagnie d'Assurance-vie Wawanesa	Véhicules de tourisme

Annexe B

États financiers vérifiés



États financiers de la

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Le 31 mars 2017

Peter G. Gaulton Comptable professionnel agréé

États financiers Pour l'année fiscale terminée le 31 mars, 2017

Table des matières:

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État de la situation financière	2
État des résultats d'activités de fonctionnement et surplus cumulé	3
État de l'évolution de l'actif (passif) financier net	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires aux états financiers	6 - 9

Peter G. Gaulton Professional Corporation Comptable professionnel agréé

133, rue Prince William, suite 401 Saint John (N.-B.) E2L 2B5

Bureau: 506-634-7393 Téléc.: 506-652-8618 Maison: 506-634-7609 Courriel: gaultonp@nbnet.nb.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au president et membres de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick:

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, qui comprennent le bilan au 31 mars 2017, ainsi que l'état des résultats des activitiés de fonctionnement et surplus cumulé, actif (passif) financier net l'état des flux de trésorerie pour la période terminée, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick au 31 mars, 2017, ainsi que des résultats de ses activités pour la période terminée à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

5 juliet, 2017 Saint John, Nouveau-Brunswick

Comptable professionnel agréé

État de la situation financière En date du 31 mars, 2017

	2017	2016
Actif financier		
À court terme:		
Encaisse	2 154 225 \$	2 045 478 \$
Comptes débiteurs Taxe de vente harmonisée à récevoir	9 879 45 100	4 656 19 744
	2 209 204	2 069 878
Passif financier		
À court terme:		
Comptes créditeurs et charges à payer	303 905	149 994
Déductions des employés à payer	33 246	20 286
Évaluations reportées (note 6)	1 922 353 2 259 504	1 957 020
Actif(passif) financier net	(50 300)	2 127 300 (57 422)
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (note 3)	685 646	663 988
Moins: amortissement cumulé	(647 290)	(617 981)
	38 356	46 007
Charges payées d'avance	11 944	11 415
	50 300	57 422
Surplus cumulé	- \$	- \$

Voir les notes accompagnant les états financiers

Approuvé par la Commission:

État des résultats d'activités de fonctionnement et surplus cumulé Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars, 2017

	2017 Budget	2017 Actuel	2016 Actuel
Rentrées de fonds			
Évaluations	1 701 089 \$	1 716 846 \$	1 669 624 \$
Intérêts	10 000	11 866	5 450
Autres	500	1 654	180
	1 711 589	1 730 366	1 675 254
Débours d'activités de fonctionnement			
Salaires et avantages sociaux			
et autres frais dévolus aux employés	776 886	686 478	839 620
Intérêt et frais bancaires	2 000	1 618	2 017
Évaluations irrécouvrable	-	-	70
Loyer	116 643	120 809	128 654
Amortissement de l'exercice	60 000	29 310	27 148
Frais de bureau	15 000	16 654	20 688
Vérification et comptable	15 000	14 441	14 334
Services de consultation	-	75	-
Formation et éducation	57 000	32 952	32 879
Télécommunications	18 000	20 727	20 622
Location d'équipements	2 060	2 146	1 696
Communications et soutien			
communautaire	27 500	5 074	11 722
Réunions et conférences	20 000	8 981	9 466
Assurance	1 500	1 677	1 442
	1 111 589	940 942	1 110 358
Débours réglementation			
Compensation de la Commission-	105 000	113 073	103 479
Formation et éducation	40.000	15 020	22 120
des membres de la Commission	40 000	15 039	23 120
Réunions et conférences des membres de la Commission	10 000	5 675	2 103
Frais de déplacement	10 000	6 093	6 785
Services d'actuariat	300 000	431 430	335 419
Services de actualitation	45 000	135 895	34 300
Biens de location	15 000	11 513	10 597
Translation and transcription	25 000	9 650	5 897
Services juridiques	50 000	61 056	43 196
Gervices juridiques			
0	600 000	789 424	564 896
Surplus annuel	NUL	NUL	NUL
Surplus cumulé, début de l'exercice	NUL	NUL	NUL_
Surplus cumulé, fin de l'exercice	NUL\$	NUL\$	NUL\$

New Brunswick Insurance Board

Etat de l'evolution de l'actif (passif) financier net Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars, 2017

	2017	2016
Surplus annuel	NUL\$	NUL\$
Achat d'équipement de bureau Amortissement de l'exercice	(21,659) 29,310	(14,394) 27,148
Baisse (hausse) des charges payées d'avance	7,651 (529)	12,754 (5,030)
Hausse (baisse) de l'actif financier net L'actif (passif) financier net, début d'année	7,122 (57,422)	7,724 (65,146)
L'actif (passif) financier net, fin d'année	(50,300)\$	(57,422)\$

État des flux de trésorerie Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars, 2017

	2017	2016
Flux de trésorerie provenant de (utilisés au cours de):		
Activités de fonctionnement		
Capital annuel	NUL\$	NUL\$
Éléments ne comportant pas une charge décaissée		
Amortissement de l'exercice	29 310	27 148
	29 310	27 148
Baisse (hausse) des comptes débiteurs	(5 224)	497 336
Baisse (hausse) de TVH récevoir	(25 354)	148 959
Baisse (hausse) des charges payées d'avance	` (529 [°])	(5 030)
Hausse (baisse) des comptes créditeurs	153 911	59 157
Hausse (baisse) des déductions des employés à payer	12 960	(625)
Hausse (baisse) du produit comptabilisé d'avance	(34 668)	12 549
	130 406	739 494
Activités d'investissement		
Achat d'équipement de bureau	(21 659)	(14 394)
Hausse (baisse) d'encaisse	108 747	725 100
Encaisse, début d'année	2 045 478	1 320 378
Encaisse, fin d'année	2 154 225 \$	2 045 478 \$

Voir les notes complémentaires aux les états financiers

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars, 2017

1. But de l'organisme

Entrée en vigueur le 15 octobre 2004, la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (CANB) assume depuis ce temps ses responsabilités à l'égard des compagnies offrant de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Les opérations de la Commission ont débuté le 1er octobre 2004.

La CANB est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(d) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu et recouvre 100 p. 100 de la taxe de vente harmonisée (TVH) payée. La TVH n'est pas prélevée sur les évaluations pour les compagnies d'assurances.

2. Principales conventions comptables

(a) Mode de présentation:

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes canadiennes pour le secteur public ("NCCSP").

(b) Classification des actifs:

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent pas à couvrir les passifs existant mais à offrir les services gouvernementaux, ils peuvent être consommés au cours des activités habituelles et ils ne doivent pas être revendus. Les actifs non financiers incluent les charges payées d'avance.

(c) Méthode comptable:

La CANB suit la méthode du report pour les rentrées de fonds. Les rentrées de fonds affectés sont considérées comme revenu pour l'exercice durant lequel les dépenses afférentes sont imputables. Les rentrées de fonds non affectés sont considérées comme un revenu lorsqu'elles sont encaissées ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que l'encaissement soit raisonnablement assuré.(note 6)

(d) Immobilisations corporelles:

La immobilisations corporelles sont inscrits au coût. L'amortissement est calculé selon une méthode linéaire sur 5 ans sur tous les actifs acquis avant le 1 avril 2012 excepté le matériel sous contrat de location-acquisition. Le matériel informatique acquis après le 31 mars 2012 est amorti selon une méthode linéaire sur 3 ans excepté le matériel sous contrat de location-acquisition. La CANB a déterminé que cette méthode d'amortissement reflète mieux la vie utile du matériel informatique. Les véhicules acquis après le 31 mars 2013 sont amortis sur quatre années selon la méthode linéaire. La CANB a jugé que cette méthode d'amortissement reflète mieux la vie utile des véhicules amortis.

Le matériel sous contrat de location-acquisition est amorti sur une base annuelle à un montant égal à la partie principale des remboursements de dette à long terme.

(e) Incertitude relative à la mesure:

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables du Canada pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des dépenses au cours de la période de présentation de l'information. Ces estimations sont révisées périodiquement et les ajustements nécessaires sont présentés dans les résultats dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations

(f) Juste valeur marchande des instruments financiers :

La CANB mesure initialement ses actifs et ses passifs financiers selon leur juste valeur marchande. Par la suite, elle mesure tous ses actifs et passifs financiers au coût amorti.

Les actifs financiers subséquemment mesurés au coût amorti incluent l'encaisse et les comptes débiteurs. Les passifs financiers mesurés au coût amorti incluent les comptes créditeurs et les charges à payer.

Notes accompagnant les états financiers Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars, 2017

3. Immobilisations corporelles:

		2017		2016
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Matériel informatique	217 269 \$	199 307 \$	17 962 \$	8 749 \$
Logiciels informatiques	124 350	120 123	4 227	6 627
Systèmes logiciel	183 190	183 190	-	-
Véhicule	25 299	19 024	6 275	12 649
Améliorations locatives	28 351	23 816	4 535	9 361
Mobilier et agencements	107 187	101 830	5 357	8 621
	685 646 \$	647 290 \$	38 356 \$	46 007 \$

4. Avantages sociaux futurs des employés

Régime de retraite:

Les employé(e)s de la CANB participent au Régime à risques partagés dans les services publics (RRPSP) de la province du Nouveau-Brunswick qui est entré en vigueur au 1er janvier 2014. Le régime est administré par la province du Nouveau-Brunswick par le biais d'un conseil de surveillance. La CANB a l'obligation de faire les contributions ci-après au RRPSP:

À compter du 1er avril 2014 jusqu'au 31 décembre 2018: 12,5 p. 100 des gains admissibles de l'employé(e).

À compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2023: 12,0 p. 100 des gains admissibles de l'employé(e).

À compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028: 11,25 p. 100 des gains admissibles de l'employé(e).

En vigueur au 1er janvier 2029: les taux de cotisation de l'employeur et de l'employé seront réexaminés et deviendront égaux.

La participation financière de la CANB au régime est limitée aux montants annuels contribués selon les pourcentages précédents.

Pour l'année terminée le 31 mars 2017, les cotisations de la CANB au régime de pension s'élevaient à 71 778 \$ (2016: 82 870 \$).

5. Engagements

La CANB a négocié un contrat de location-exploitation de ses bureaux pour une période de 5 ans débutant au 1^{er} janvier 2010. En 2015, la CANB a renégocié son bail pour inclure de l'espace à bureaux additionnel et a prolongé la durée du bail pour une période additionnelle de 6 ans. Les paiements minimaux annuels en vertu de la durée du bail sont comme suit:

1er avril 2015 - 31 décembre 2020: 116 643 \$

La CANB a négocié un contrat de location-exploitation pour un nouveau photocopieur en décembre 2014. Les paiements minimaux annuels en vertu de la durée du bail sont comme suit :

1 ^{er} avril 2017 - 31 mars 2018:	2 042 \$
1 ^{er} avril 2018 - 31 mars 2019:	2 042 \$
1er avril 2019 - 31 mars 2020:	2 042 \$

Notes accompagnant les états financiers Pour l'année fiscale se terminant le March 31, 2017

6. Évaluations reportées et gestion des capitaux

Les dépenses de la CANB sont financées à 100 p. 100 par les compagnies qui vendent de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Annuellement, en avance sur l'exercice financier à venir, la CANB prépare un budget de dépenses et évalue chaque compagnie en se basant sur sa proportion des primes d'assurance automobile souscrites dans la province du Nouveau-Brunswick au cours de l'année civile précédente. Les évaluations reportées représentent les évaluations facturées d'avance aux compagnies d'assurance basées sur les dépenses budgétées plus ou moins les redressements entre les dépenses budgétées et les dépenses encourues telles que déterminées à la fin de chaque exercice financier.

7. Opérations entre personnes apparentées

La CANB des assurances du Nouveau-Brunswick est en relation avec tous les ministères, organismes et corporations de la Couronne du Nouveau-Brunswick en vertu du contrôle commun.

8. Instruments financiers

Risque de crédit

La CANB est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou s'il y a concentration de transactions avec une même partie ou concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques.

Exposition maximale de la CANB au risque de crédit au 31 mars 2017:

Trésorerie	2 154 225 \$
Comptes débiteurs	9 879
	2 164 104 \$

Trésorerie et placements: le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements est essentiellement réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des titres de comptes débiteurs des entités suivantes: gouvernements et grandes institutions financières ayant reçu une cote catégorie investissement d'une agence de notation réputée, et/ou autres parties solvables. Un suivi constant est assuré afin d'évaluer l'évolution de la situation des émetteurs de titres qui sont admissibles à titre de placements, conformément à la politique de placement de la CANB.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison de la nature des transactions effectuées entre la CANB et les compagnies d'assurance.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CANB ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la CANB ne soit pas en mesure de liquider ses actifs au moment opportun à un prix raisonnable.

La CANB respecte ses exigences en matière de liquidité en surveillant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en trésorerie. La CANB détient des placements pouvant être facilement transformés en trésorerie auxquels elle pourrait recourir en cas de fluctuations temporaires des besoins de trésorerie. De plus, la CANB évalue par anticipation la situation des compagnies d'assurance à l'avance, à la fin de l'exercice financier, afin de maintenir la liquidité.

Risque de marché

La CANB est exposée au risque de marché découlant de la fluctuation des justes valeurs des instruments financiers en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché significatif auquel la CANB est exposée est le risque de taux d'intérêt.

Notes accompagnant les états financiers Pour l'année fiscale se terminant le March 31, 2017

Instruments financiers (continué) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la CANB est attribuable à ses actifs portant intérêt.

9. Liquidités

Les liquidités incluent l'encaisse en banque et les investissements temporaires d'une durée d'un an ou moins.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été modifies pour se conformer à la presentation de l'année en cours.